

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2025

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

Ordre du jour

1. Remerciements Mme Françoise Jolivet
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2025
4. Midnight Games Attalens – rapport d'activités
5. REPER – présentation du rapport 2024
6. Grappe d'argent – présentation des activités 2024
7. Comptes 2024
 - 7.1 Présentation du compte de résultat et du rapport de gestion
 - 7.2 Présentation du compte des investissements
 - 7.3 Rapport de la commission financière
 - 7.4 Approbation du compte de résultat et du rapport de gestion
 - 7.5 Approbation du compte des investissements
8. Rapport des commissions
9. Crédit pour la réalisation du bâtiment "Cœur village"
 - 9.1 Présentation
 - 9.2 Rapport de la commission financière
 - 9.3 Discussion
 - 9.4 Approbation
10. Modification du budget des investissements 2025
 - 10.1 Rapport de la commission financière
10. Approbation de la modification du budget des investissements 2025

11. Modification des statuts ASSCOV - limite d'endettement
 - 11.1 Présentation
 - 11.2 Rapport de la commission financière
 - 11.3 Discussion
 - 11.4 Approbation
12. Règlement de mise à disposition et subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour
 - 12.1 Présentation
 - 12.2 Rapport de la commission financière
 - 12.3 Discussion
 - 12.4 Approbation
13. Communications du Conseil communal
14. Divers

M. Etienne Wirz, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux Conseillers communaux (ci-après CC), à la secrétaire du CG, à l'administrateur, au caissier, au responsable technique, à la presse, aux citoyens et à Françoise Jolivet.

Il ajoute que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du CG dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Remerciements Mme Françoise Jolivet

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud, Syndic**, qui adresse quelques mots au nom du CC, du personnel communal et de la population, principalement représentée par le CG. Françoise Jolivet est arrivée à Attalens, en bonne migrante vaudoise, cherchant parmi tant d'autres calme, vie associative, système scolaire stable.

Elle et sa famille se sont fait remarquer lors de la naissance de son fils, 3000^{ème} habitant, en été 2011. En parallèle de ce beau chemin familial, elle a décidé de consacrer du temps à la communauté en intégrant le CG de 2016 à 2017, puis la reprise du secrétariat du CG en 2018, avant de devenir CC dans la bonne logique des viennent-ensuite et d'être réélue en 2021. Il relève l'énergie et les paroles qui ont jalonné son parcours de 6 ans au CC. Il la remercie pour le temps consacré au dicastère de l'urbanisme, un sujet hautement complexe. Elle a permis avec toute l'équipe du service technique d'avancer avec le plan d'aménagement local (PAL), de le sortir de sa torpeur administrative pour l'amener en phase finale de validation.

Elle a également contribué à rendre le Masterplan, un document fort utilisé par la commune dans sa stratégie et son plan de législation.

Elle a su amener son regard, parfois critique, parfois dense, sur les sujets qui animent la commune. Elle avait un avis sur tout. Elle peut être fière de son engagement envers la communauté.

Contrairement à la majorité migrante, l'appel de son canton d'origine est devenu très fort, à tel point qu'elle a décidé avec sa famille de déménager pas très loin d'Attalens. Il y a peut-être un peu de nostalgie de se rappeler qu'à Attalens il fait bon vivre et que selon le slogan « On y trouve tout ou presque ».

Au nom de la population, il la remercie et lui souhaite ce qu'il y a de mieux dans son nouvel espace de vie. Il lui remet un présent sous les applaudissements du CG.

Françoise Jolivet adresse ses remerciements au CC et au CG. Quand elle y repense, tout a peut-être commencé à ses 15 ans lorsqu'elle a reçu le prix de civisme. Ce jour-là quelque chose s'est éveillé en elle : le besoin de pour la collectivité, ce qu'elle a tenté de faire de la manière la plus humble possible au fil des années. Durant ces 6 années, elle a eu la chance de découvrir les rouages de la politique communale, voire même régionale à travers le dicastère.

qui lui a été confié. C'est un domaine qui l'a passionnée et dans lequel elle a énormément appris tant sur le plan professionnel qu'émotionnel. Même à l'échelle communale, les enjeux sont grands, les responsabilités réelles et les défis parfois exigeants.

Le plus difficile est de toujours garder à l'esprit que les CC et CG sont élus, non pour défendre des idées personnelles, mais bien pour représenter au mieux la population. Se mettre à la place des citoyens, tenter de comprendre ce qu'ils voteraient, ce qu'ils souhaitent, voilà ce qui l'a guidée durant ces 6 années. Elle pense que c'est le cœur de la mission politique. Malheureusement les CC se retrouvent parfois face à des personnes expérimentées qui avec le temps ont perdu ce lien direct avec la réalité de la population.

Ce qu'elle retient ce sont les rencontres, celles qui l'ont marquée, celles qui ont compté. Après cinq mois en retrait de la politique, elle réalise que les liens les plus sincères ont tenu bon. Ce sont ces liens-là qu'elle garde précieusement. Ce sont certainement les plus beaux cadeaux que cette expérience lui ait offerts.

Aujourd'hui il est temps pour elle de tourner la page de la politique. Elle reste convaincue que pour avancer à certains niveaux, il faut des personnalités différentes de la sienne, une capacité à supporter certaines frustrations, à encaisser sans trop d'agacement. Elle souhaite cependant laisser un message qui lui tient à cœur. Elle demande aux CC et aux CG de ne jamais oublier qu'ils sont là pour représenter l'ensemble de la population de Tatroz et d'Attalens et plus largement de la Veveyse. Trop souvent elle a eu l'impression que cette mission était reléguée au second plan au profit de visions plus personnelles ou partisans.

Elle souhaite également adresser un immense merci à toutes les personnes qui travaillent au sein de l'administration. Ce sont elles qui font avancer le navire. Les politiciens sont de passage. Les employés eux assurent la continuité et l'efficacité. Tous les 5 ans, ou même plus fréquemment en cas de départ anticipé comme le sien, ils doivent à chaque fois s'adapter à de nouvelles personnes, de nouvelles idées, de nouveaux fonctionnements. Leur mérite est immense, même si dans les médias ce sont souvent les élus qui sont mis en avant. Elle tient à saluer leur professionnalisme, leur engagement et leur discrétion. La commune d'Attalens peut vraiment être fière de toutes ses équipes.

Elle souhaite à tous une belle fin de législature et pour ceux et celles qui s'engageront à nouveau, elle souhaite une campagne riche en échanges, dans le respect de chacun, au-delà des étiquettes politiques. Aujourd'hui plus que jamais, ce sont les idées, l'humain et les projets concrets qui doivent primer.

2. Appel

M. le Président donne la parole à **Roland Besse**, Vice-Président, qui procède à l'appel.

Présents : 29 Conseillers généraux

Excusé : Nicolas Duc

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger et prendre des décisions à la majorité des membres présents, soit 15. Il déclare la séance ouverte.

3. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du CG du 25 mars 2025 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux.

Le procès-verbal n'appelle aucune remarque.

M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 28 oui et 1 abstention.

4. Midnight Games Attalens – rapport d’activités

Eliot Savoy, en charge du dicastère de la cohésion sociale, donne la parole à **Alexandre Brand**, chef de projet, qui présente le rapport annuel 2024 de Midnight Games Attalens.

Alexandre rappelle en quoi consiste Midnight Games. Il communique les informations pratiques et les activités proposées, principalement des activités sportives, des soirées jeux et culinaires. Une place est désormais dédiée à la discussion et à la prévention avec des intervenants externes et les coaches qui conseillent les jeunes.

Les trois règles principales sont : pas de fumée, pas d’alcool et pas de drogue. Les coaches et autres participants, de même que les infrastructures doivent être respectés.

Alexandre est chef de projet à Midnight Games depuis 3 ans. Il a commencé comme junior coach. Léonard Savoy, deuxième chef de projet, absent ce soir, arrêtera à la fin de la saison. Ils travaillent avec 6 seniors coaches et 8 juniors coaches. Les seniors coaches encadrent les jeunes et les juniors coaches sont là pour animer la soirée et jouer avec les participants.

Il présente ensuite le bilan de fréquentation avec 682 participants sur 34 soirées, avec une moyenne de 20 participants par soirée. Il y a environ 2/3 de garçons et 1/3 de filles. Environ 50 % des participants proviennent d’Attalens. Les participants de Châtel-St-Denis (22%), Bossonnens (14%) et Remaufens/Tatroz (8%) prennent une grande place également.

Les objectifs 2025 – 2026 sont les suivants :

- augmenter la fréquentation, ce que Midnight a déjà réussi à faire depuis le début de l’année 2025 avec une moyenne de 40 jeunes par soirée ;
- renforcer la cohésion de l’équipe, étant donné qu’il y a pas mal de tournus dans les junior et senior coaches ;
- développer les activités avec des intervenants externes par exemple avec REPER ou des clubs de la région ;
- mieux faire connaître le projet auprès des parents en le présentant au cycle d’orientation et à l’école primaire.

Il remercie les autorités communales de soutenir le projet Midnight Games Attalens.

Il n’y a pas de questions.

M. le Président souhaite plein succès à Midnight Games pour la suite de ses activités.

5. REPER – présentation du rapport 2024

Eliot Savoy passe la parole à **Adrien Oesch**, responsable de secteur à REPER. Celui-ci excuse Julien Hornecker, qui n’a pu être présent ce soir.

REPER a un mandat de travail social de rue à Attalens depuis 2019. La mission de Julien Hornecker consiste à aller à la rencontre des jeunes afin de créer un lien de confiance et faire passer des messages de prévention, mais aussi de favoriser l’expression de besoins et de demandes. Une fois que ceux-ci émergent, Julien Hornecker propose aux jeunes différentes prestations pour y répondre. Il a un taux d’activité de 60% à Attalens, dont 10% sont consacrés au jardin communautaire. Des moyens supplémentaires sont dévolus à l’ouverture de l’atelier de couture le jeudi et le samedi. Un collègue à 15% seconde Julien Hornecker lors de ces ouvertures.

En 2024, REPER a proposé les prestations suivantes pour accompagner les jeunes :

- l'atelier de couture : 32 ouvertures avec une baisse des passages liée à un changement de génération. En 2025, le défi est de renouveler ce public et faire venir un panel de jeunes un peu plus large ;
- des accompagnements socio-éducatifs : 24 jeunes et 8 familles d'Attalens et des communes avoisinantes avec 243 entretiens ;
- 31 permanences de rue avec des interventions lorsqu'il y a des tensions avec le voisinage, ce qui a été le cas cette année, mais beaucoup moins qu'au début de la présence de REPER ;
- les Ambassadeurs de propreté liés à la forte présence des jeunes dans l'espace public, projet qui arrive progressivement à son terme, car il y a beaucoup moins de littering. Il faudra réfléchir à d'autres mini-jobs à Attalens, très précieux pour les jeunes sans solutions. Cela leur permet de trouver une nouvelle motivation et une valorisation de soi.
- le pôle Mini-jobs REPER : les mini-jobs permettent d'accompagner et encadrer les jeunes, de retrouver un rythme de travail, une dynamique. Les jeunes d'Attalens peuvent profiter de mini-jobs à Attalens, mais également à Fribourg ;
- la prise en charge d'élèves du CO : il s'agit d'un projet pilote en partenariat avec le travailleur social scolaire et la direction. Il y a de plus en plus d'élèves qui perdent la motivation au CO, qui créent de gros problèmes de dynamique dans les classes. Julien Hornecker prend en charge certains de ces élèves en les faisant parfois travailler au jardin ou à l'atelier de façon à créer un autre lien, et permettre d'avoir une nouvelle dynamique dans la classe ;
- les jardins partagés : Julien Hornecker coordonne le projet avec des seniors et des jeunes qui effectuent des mini-jobs ou des élèves du CO.

S'agissant de la domiciliation, la majorité des jeunes qui viennent à l'atelier de couture sont d'Attalens. Si l'on additionne les jeunes provenant d'autres communes, la somme dépasse le nombre de jeunes d'Attalens. Cette offre séduit donc au-delà d'Attalens. La tendance est similaire pour le pôle mini-jobs et les accompagnements socio-éducatifs. Concernant ce dernier volet, les jeunes des autres communes sont pris en charge dans le cadre du mandat cantonal de Julien Hornecker.

Les objectifs 2025 sont de :

- maintenir une présence régulière sur le terrain tout en s'adaptant à l'évolution du contexte
- renforcer le travail de réseau, notamment avec l'école primaire et l'AJV
- poursuivre le projet de prise en charge d'élèves du Cycle d'orientation
- maintenir le soutien aux jeunes et aux familles bénéficiant d'un accompagnement socioéducatif
- développer davantage les liens entre le jardin partagé et le reste de la communauté villageoise : il y a eu une phase de mise en place du jardin. L'étape suivante est de s'ouvrir davantage à la communauté villageoise, notamment avec des portes ouvertes le samedi 17 mai 2025 à 13h00
- élargir le public et redynamiser l'offre des ouvertures de l'ancien atelier de couture en profitant des opportunités d'un futur espace dédié.

Adrien Oesch remercie le CG de son attention.

M. le Président ouvre la discussion.

Yves Savoy fait remarquer qu'il y a une recrudescence des incivilités dans le périmètre scolaire. REPER a-t-il fait le même constat ? Si c'est le cas, il demande au CC si les caméras sont efficaces.

Adrien Oesch n'a pas été informé d'incivilités par son collègue. Il ne peut répondre.

Eliot Savoy informe que depuis peu il y a eu quelques plaintes. REPER et la police de proximité sont informés. Durant une longue période, c'était très calme. La période de Pâques était un peu plus troublée. Le retour des beaux jours et la fermeture du bar La Condémine durant quelques jours ont peut-être favorisé ces événements, qui ne sont pas graves, mais plutôt liés à des problèmes de comportement.

Grâce aux caméras, des auteurs ont pu être identifiés. Il n'est cependant pas possible d'en installer partout.

Vanessa Lopez demande quels sont les mini-jobs à Attalens et Fribourg.

Adrien Oesch informe qu'à Attalens il y a les ambassadeurs de propreté et des mini-jobs au jardin et à l'atelier de couture. A Fribourg, il y a des projets internes à REPER et des partenaires externes, où les jeunes peuvent être engagés si cela se passe bien : entreprises, collectivités publiques.

La parole n'est plus demandée.

Au nom du CG et du CC, **M. le Président** remercie Adrien Oesch et Julien Hornecker pour le travail effectué. La charge de travail semble élevée. Il souhaite bonne suite à REPER pour ces différents projets.

6. Grappe d'argent – présentation des activités 2024

Eliot Savoy explique qu'il était important, tant pour la commission de cohésion sociale que pour le CC, de donner la parole à la Grappe d'argent, qui propose des activités destinées aux aînés de la commune. Il passe la parole à **Arlette Savoy**, qui présente le rapport 2024.

Le rôle de la Grappe d'argent est de réunir les habitants de la commune à l'AVS afin de maintenir un lien social en organisant quelques rencontres et activités.

Bénévoles	Jean-Pierre Savoy, Jean-Jacques Steiner, Jacqueline Steiner, Arlette Savoy Nouveaux arrivants: Gérard et Sylvie Rouiller, Salvatore Mangiarratti			
Temps consacré	125.5 heures soit 33.5 heures par personne			
2024	Animations au Châtelet	Sortie annuelle 29.08.24	Repas de fin d'année 11.12.2024	Sorties années précédentes
Activité	Lotos 28.03.24 et 26.11.24	Zoo de Bâle Repas à Leymen	Repas Auberge de l'Ange	2023 Interlaken Visite brasserie
Organisation	Achat lots Préparation <u>abo</u> Créée loto Distribution lots	Reconnaissance lieux Négociation prix Réservations	Choix menu Réservation	2022 Brisolée à Sierre Visite cave Musée <u>Giannada</u>
Participation		Environ 80 personnes	132 personnes	2021 Bienne Bateau jusqu'à Soleure 2020 COVID pas de sortie Remise chocolat, bouteille et <i>Attalens le passé retrouvé</i>

M. le Président remercie les bénévoles de leur engagement.

Il n'y a pas de questions.

7. Comptes 2024

M. le Président donne la parole à **M. Laurent Menoud, Syndic**, en charge du dicastère de l'administration, des finances et des relations publiques.

7.1 Présentation du compte de résultat et du rapport de gestion

Rapport de gestion

Laurent Menoud relève quelques faits marquants du rapport de gestion.

0. Administration générale – Services généraux

La commune d'Attalens a un rôle d'employeur relativement conséquent avec 51.7 EPT pour plus de 123 collaborateurs dont certains avec des contrats horaires.

2. Formation

Le cercle scolaire compte 614 élèves ce qui implique une gestion importante avec 30 classes sur deux sites.

3. Culture, sport et loisirs

Laurent Menoud remercie les personnes qui s'engagent dans le milieu associatif, qui fait réellement vivre le village.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La certification Cité de l'Energie Gold est la continuité et l'aboutissement d'investissements en temps et énergie depuis de nombreuses années.

Compte de résultat 2024

Laurent Menoud passe à la présentation des comptes. Le compte de résultat 2024 présente un excédent de plus de CHF 800'000.-. Cet excédent est expliqué, ainsi que la différence entre le budget et le résultat. Il y a notamment l'obligation légale de budgéter les impôts pour l'année à venir alors qu'au bouclage des comptes, il faut tenir compte de toutes les taxations non reçues à fin 2024, y compris celles des années antérieures.

L'excédent s'explique de la façon suivante :

• Comptabilisation de toutes les taxations non reçues au 31.12.2024 y compris celles des années Antérieures	CHF 547'827.-
• Impôt sur gains immobiliers, contribution immobilière, compensation réforme fiscale	CHF 131'636.-
• Remboursement du bénéfice du CO de 2023	CHF 166'987.-
• Remboursements du bénéfice RSSV de 2023	CHF 270'112.-
• Remboursements d'assurances ou de tiers	CHF 60'352.-
• Diminution participation d'Attalens : cercle scolaire, AES, SSRBV, divers	CHF 156'272.-
• Subvention SEJ pour REPER	CHF 10'000.-
• Remboursement du bénéfice ASF de 2023	CHF 30'491.-
• Annulation amortissements cumulés suite à un reclassement de patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) à la demande du service des communes	CHF 404'703.-
Total	CHF 1'778'380.-

Laurent Menoud passe à la lecture des comptes par fonctions à 3 chiffres (ex. 011 Législatif). .

329 Culture et espaces verts

Vanessa Lopez fait remarquer que le compte 329. *Culture et espaces verts* ne concerne plus que la culture, les espaces verts ayant été déplacés au compte 342 *Loisirs*.

Elle relève également que dans le rapport d'activités, le pump track se situe dans les faits marquants de la culture alors qu'il concerne plutôt les loisirs.

Laurent Menoud en prend note.

730 Gestion des déchets

Vanessa Lopez informe que Bossonnens tire profit financièrement d'avoir un tri sélectif du verre. Elle demande si un tel tri a été étudié à Attalens et si ce serait intéressant financièrement.

Pierre-Alain Perroud répond que par le passé, il y avait un tri sélectif du verre. Il ne connaît pas l'historique qui a amené à cesser ce tri et si cela pourrait être rentable. Il peut se renseigner auprès des entreprises qui récupèrent le verre.

820 Sylviculture

Isabelle Santana-Adjamah rappelle que l'année dernière une question a été posée concernant la rénovation du fléchage du sentier du Trèfle. Il a été répondu que cela allait être fait. Or ce n'est pas le cas.

André Blunschi répond que les nouvelles flèches vont être posées sous peu.

Adrienne Monnard demande si l'entretien des sentiers équestres est mentionné dans un autre compte que le 8200.3141.01, où seuls CHF 100.- sont comptabilisés.

Cédric Emonet explique que l'entretien est comptabilisé dans les espaces verts et la Corporation forestière, qui se répartissent le travail.

Laurent Menoud passe au bilan, rassurant sur la situation financière de la commune, le capital à disposition étant de plus de CHF 18,6 millions. Ce bas de laine servira à la commune lorsque les comptes deviendront déficitaires dans le futur.

Il n'y a plus de questions.

7.2 Présentation du compte des investissements

Laurent Menoud présente le compte des investissements, bouclé avec des dépenses de CHF 1'651'010.-. Il commente le tableau de suivi des investissements au 31.12.24.

Le crédit lié au PAL est dépassé de CHF 212'035.-. Cette ligne de crédit restera ouverte jusqu'à l'entrée en force du PAL. Un crédit complémentaire en bonne et due forme sera demandé le moment venu.

Il présente ensuite les crédits clôturés en 2024.

Eclairage et arrosage automatique terrain de football La Condémine.

Guillaume Savoy relève qu'un solde disponible de CHF 2'995,85 est mentionné dans le rapport, alors que dans le tableau de suivi des investissements, un écart d'environ CHF 54'000.- est mentionné pour un coût total de CHF 249'000.-. Il demande s'il s'agit d'une erreur.

Laurent Menoud répond que les subventions sont comptabilisées à une autre ligne. Il faut déduire les subventions du coût total de CHF 249'000.-.

Nouvelle place containers/Moloks/Tatroz

Guillaume Savoy aimerait savoir quel bilan le CC tire de l'installation de ces moloks et si une réflexion est en cours sur l'installation de moloks à d'autres emplacements de collecte existants.

Pierre-Alain Perroud répond que les citoyens de Tatroz sont satisfaits des Moloks installés et de leur praticité.

Deux nouveaux Molok sont prévus pour remplacer les containers de la déchetterie. Il n'est pas prévu de remplacer les abris pour les containers par des Moloks.

Equipements grande salle Auberge de l'Ange

Loïc de Keuster demande si le matériel de l'Auberge de l'Ange donne satisfaction et est facile d'utilisation.

Aurélien Espinasse confirme que le matériel est très simple à utiliser.

Laurent Menoud rappelle enfin que les prochaines demandes de crédits s'élèveront à hauteur de la nouvelle limite du règlement des finances de CHF 50'000.-.

M. le Président ouvre la discussion.

Vanessa Lopez demande pourquoi l'Astéroïde ne figure pas dans les investissements terminés. Dans le tableau de suivi des investissements, le poste *Création de locaux sportifs et manifestations* se trouve à deux endroits différents avec une différence de CHF 1.95 entre les deux lignes.

José Diaz répond que la moitié de l'investissement est ventilée sur l'école et l'autre sur la culture. Les arrondis sont à l'origine de cette différence. C'est bien le cumul des deux lignes qui sera activé au bilan.

Vanessa Lopez demande pourquoi le crédit n'est pas bouclé.

Laurent Menoud répond qu'il reste un point ouvert au niveau technique.

Cédric Emonet précise que l'étude de faisabilité demandée par le CG pour Le Baobab impacte la zone, notamment le terrain de basket, raison pour laquelle le crédit ne peut pas être bouclé pour l'instant.

Isabelle Santana-Adjamah a l'impression que le projet de signalétique des bâtiments est terminé. Elle demande pourquoi l'investissement n'est pas bouclé.

Laurent Menoud rappelle que les comptes sont bouclés au 31.12.2024. Les travaux ont été effectués ce printemps.

Cédric Emonet précise que ce n'est pas terminé. Les totems et panneaux d'affichage sur les bâtiments scolaires ont été installés. Il reste à installer des panneaux à l'intérieur des bâtiments. Le projet se fait par étapes.

M. le Président clôt la discussion.

7.3 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin, qui donne lecture du rapport de vérification des comptes 2024.

Rapport de vérification des comptes 2024

Les comptes communaux ont été vérifiés par la société Fidexpert SA, conformément à la loi sur les communes et dans le cadre de la 3^e année du 2^e mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil Général du 11 octobre 2022.

Le Conseil communal a transmis à la fiduciaire les documents suivants :

- le compte de fonctionnement 2024 (avec comparaison avec le budget), ainsi que les comptes par nature
- le compte d'investissement 2024, accompagné du tableau « Suivi des investissements » au 31.12.2024
- le bilan au 31.12.2024.

De plus, la fiduciaire a eu accès à l'ensemble des documents requis pour procéder à la vérification des comptes.

Les 8 et 9 avril 2025, la fiduciaire a procédé à l'audit des comptes de la commune, sur mandat de la Commission financière. Les détails et conclusions figurent dans le rapport complet de l'organe de révision, lequel fait partie intégrante du présent rapport.

Dans ses conclusions, l'organe de révision atteste que, selon son appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la législation en vigueur.

Rapport de la Commission financière – Séance du 8 mai 2025

La Commission financière a examiné les documents lors de sa séance du 8 mai 2025, en présence de M. le Syndic Laurent Menoud et du caissier communal M. José Diaz. Comme à l'accoutumée, les comptes ont été transmis aux membres de la Commission au préalable afin de permettre une analyse approfondie et la formulation de questions pertinentes.

Appréciation générale

La Commission tient à souligner que le rapport d'activité 2024 est un document de qualité, bien structuré, qui met clairement en évidence les faits marquants de l'année.

Elle propose que, dans les futurs rapports, le terme « bénéfice » soit remplacé par « excédent de produits » ou « diminution des charges », afin de mieux refléter la terminologie comptable actuelle.

Compte de résultat

Les charges s'élèvent à CHF 27'825'558.93, pour des revenus de CHF 28'630'251.33, ce qui permet de dégager un résultat positif de CHF 804'692.40 pour l'exercice.

De manière générale, la commission constate que les charges ont été inférieures au budget, et les revenus supérieurs aux prévisions.

Cependant, certains postes présentent des écarts à la hausse :

- les subventions pour les énergies renouvelables : le budget devra être revu à la hausse afin de répondre à la demande croissante
- les frais d'élimination des déchets : ce poste a déjà été adapté dans le budget 2025.

Compte d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont conformes aux décisions du Conseil général, bien qu'un décalage subsiste entre les montants engagés et les prévisions budgétaires.

Ainsi, CHF 1'651'010.- ont été dépensés en investissements nets, alors que le budget net cumulé s'élevait à CHF 7'902'035.-. Au total, 11 investissements ont été clôturés durant l'exercice 2024.

Bilan

Le bilan de la commune s'élève à CHF 52'987'894.65 au 31 décembre 2024.

La Commission a pris acte du transfert de certains biens tels que les vestiaires de la Condémine, l'atelier de couture et divers objets du patrimoine administratif au patrimoine financier. Étant donné que ce transfert a un impact direct sur les comptes, la Commission aurait souhaité en être informée au préalable, non pas pour émettre un préavis, mais par souci de transparence.

Par ailleurs, plusieurs comptes apparaissent encore au bilan alors que les objets concernés ne sont plus en possession de la commune :

- Compte 14060.01 – Achat motopompe : CHF 17'856. - Matériel probablement repris par l'ASF.

Compte 14060.11 – Silo à sel : CHF 33'819.- L'ancien silo figure toujours au bilan. Il serait opportun d'en préciser la valeur effective avant l'activation du projet de rénovation.

La Commission recommande qu'une revue du bilan soit effectuée, en collaboration avec le service des communes, afin de:

- supprimer les amortissements cumulés sur les objets totalement amortis mais encore présents au bilan.
- mettre à jour les écritures en fonction des biens effectivement en service.

Remerciements

La Commission financière remercie chaleureusement MM. Laurent Menoud et José Diaz pour leur disponibilité et la qualité des réponses apportées. Elle tient également à saluer l'ensemble du Conseil communal pour le travail accompli, ainsi que le personnel administratif pour la qualité du dossier de présentation des comptes 2024.

Il est à noter que, hors effets fiscaux, les comptes 2024 sont globalement très proches du budget initial, ce qui témoigne de la rigueur dans l'élaboration du budget.

Conclusion

La Commission financière propose au Conseil général d'accepter les comptes 2024 dans leur intégralité.

7.4 Approbation du compte de résultat et du rapport de gestion

Au vote à main levée, le compte de résultat et le rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Laurent Menoud remercie le CG de sa confiance, de la bonne collaboration avec la commission financière. Une partie des corrections demandée par rapport au bilan est déjà en cours. Il remercie également José Diaz et Sabrina Millasson pour la qualité du travail effectué et les CC qui ont fait avancer les projets tout en maîtrisant les coûts.

7.5 Approbation du compte des investissements

Au vote à main levée, le compte des investissements est approuvé à l'unanimité.

Laurent Menoud remercie le service technique principalement concerné par les dépenses en lien avec les investissements.

8. Rapport des commissions

8.1 Aménagement

M. le Président passe la parole à Cédric Perroud, Président de la commission d'aménagement. Celui-ci remercie Françoise Jolivet, qui a mené ces séances en 2024.

Composition	8 membres: C. Perroud Président, R. Preisig, R. Besse, N. Duc, B. Galley, Y. Gramigna, R. Sutter, E. Vionnet (+ C. Emonet)		
Séances	5 séances		
Principaux sujets traités	PAL / RCU Attalens	Cœur du Village	Entrée du Village
Avancées	Mise à l'enquête Traitement oppositions	Mise à l'enquête terminée, sans opposition	Traitement de deux oppositions dans le cadre du PAL
Défis	Finalisation et mise en application du PAL	Présentation budget d'investissements au CG	Mandater un bureau spécialisé pour démarrer les études, en impliquant les propriétaires concernés.
Divers / autres	Elaboration PAD entrée village	Séance avec ComBât	Séance avec ComBât

8.2 Bâtiments et infrastructures

M. le Président passe la parole à Aurélien Espinasse, Président de la commission Bâtiments et infrastructures.

Composition	8 membres: A. Espinasse Président, A. Blunshi, R. Savoy, I. Santana-Adjamah, V. Lopez, G. Colliard, Y. Savoy, V. Hermann		
Séances	4 séances		
Principaux sujets traités	Cœur du Village	Entrée du Village	Rachat parcelle Artisans 20
Avancées	En phase étude	En phase étude	En phase étude
Défis	Future mise à l'enquête, éventuelles oppositions et report d'IBUS. Choix futures affectations des locaux	Parking multimodal incorporé au projet AggloRivelac. Choix futures affectations des locaux	Déterminer l'affectation future des locaux
Divers / autres	Séances conjointes avec la ComAm concernant ce sujet	Séances conjointes avec la ComAm concernant ce sujet	Mandat confié au bureau bloomUp à Lausanne pour sonder besoins réels en matière de jeunesse

Vanessa Lopez relève qu'en 2024, une séance de la commission des bâtiments a été annulée. Sur les cinq séances prévues, il n'y en a eu qu'une, où la commission des bâtiments s'est réunie seule. Dans un souci de transparence sur le suivi des projets en cours, elle estime qu'il en faudrait davantage ou lors de séances conjointes, de poursuivre en

séance séparée. Elle trouve réducteur de ne mentionner que ces projets-là dans le rapport. Il y a énormément de projets en cours : L'Astéroïde, la signalisation, Les Artisans 20, La Source... Elle souhaiterait un meilleur suivi sur les projets avec plus d'informations régulières.

Aurélien Espinasse en prend note.

Isabelle Santana-Adjamah évoque l'accès à L'Astéroïde pour les personnes à mobilité réduite. Elle s'étonne de la conception en gravier du chemin, qui se révèle difficile d'utilisation.

Aurélien Espinasse en prend note.

Cédric Emonet répond que le changement du revêtement sera étudié dans le cadre de l'étude de faisabilité du bâtiment Le Baobab. L'entrée supérieure du Baobab devra également être mise en adéquation avec les normes de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

8.3 Déchets

M. le Président passe la parole à Pierre-Alain Perroud, Président de la commission des déchets.

Composition	8 membres: P-A. Perroud Président, E. Savoy, R. Savoy, A. Monnard, B. Galley, E. Vionnet, L. Guignard, Y. Gramigna, F. Robert				
Séances	2 séances				
Principaux sujets traités	Règlement des déchets	Concept de tri	Statistiques déchetterie 2024		
Avancées	Approbation par CG décembre 2023	Conférence par ZeroWaste		2024	Différence
			Huiles	2,97 tonnes (t)	-0,19 t
			Piles – peinture - autre	7,56 t	-1,75 t
			Fer blanc - alu	8,62 t	-0,87 t
			Ferraille	51,91 t	4,14 t
Défis	Mise en place 1 ^{er} janvier 2024	Sensibiliser la population	Déchets – taxe DCMI	133,36 t	-2,76 t
			Bois	135,55 t	-9,19 t
			Verre	136,04 t	-29,85 t
			Papier	197,80 t	-26,52 t
Divers / autres	-	-	Objets encombrants	143,38 t	-15,72 t
			Végétaux	372,40 t	0,50 t
			Ordures ménagères	392,61 t	11,67 t
			Collecte de vélos	160 pièces	

Dans les principaux sujets traités, Pierre-Alain Perroud ajoute le concept de recyclage des plastiques. Il présente ensuite les statistiques de la déchetterie, notamment la collecte de 160 vélos en état de marche pour l'association VelAfrica.

Guillaume Savoy relève que les ordures ménagères sont toujours en hausse. Il aimerait que la commission réalise une étude sur le ramassage des déchets alimentaires (Gastrovert) pour les valoriser, avec les effets positifs et négatifs en se basant sur les exemples de communes qui recourent à ce procédé. Cela permettrait peut-être de diminuer les ordures ménagères. Les déchets alimentaires sont principalement de l'eau et ils peuvent être valorisés par méthanisation plutôt que d'être brûlés.

Pierre-Alain Perroud répond que la commission des déchets a discuté de ce sujet lors de la dernière séance. Il a demandé au service technique d'établir un rapport en ce sens.

Yuri Gramigna relève que, bien que le tonnage des déchets ménagers augmente, ceux-ci sont valorisés d'une certaine manière en étant brûlés et la chaleur réinjectée dans le CAD. L'étude sur les plastiques touche la même problématique : est-il possible de valoriser ou recycler le plastique en Suisse ?

Reiner Sutter demande si la raison de la baisse du tonnage de verre est connue.

Pierre-Alain Perroud ne peut répondre.

8.4 Routes, eaux, épuration et espaces verts

M. le Président passe la parole à **Pierre-Alain Perroud**, Président de la commission des routes, eaux, épuration et espaces verts.

Composition	8 membres: P-A. Perroud, Président, E. Savoy, R. Savoy, I. Santana-Adjahmah, L. de Keuster, G. Emonet, G. Colliard, S. Monnard, E. Wirz
Séances	2 séances
Principaux sujets traités	Zones 30 km/h
Avancées	Séance positive avec l'ingénieur cantonal
Défis	Rester proportionnel vis-à-vis des normes à adopter
Divers / autres	Prochainement projet final en étude chez MGI Ingénieurs

Robert Savoy fait remarquer qu'il ne fait pas partie de la commission.

Pierre-Alain Perroud répond qu'il a été mentionné en tant qu'ancien Président du CG.

8.5 Energie et développement durable

M. le Président passe la parole à **André Blunsch**, Président de la commission énergie et développement durable.

Composition	7 membres: A. Blunsch, Président, F. Jolivet, S. Deillon, R. Gauderon, B. Moulin, B. Perroud, B. Savoy			
Séances	4 séances			
Principaux sujets traités	Révision règlement promotion énergies renouvelables	Plan de mobilité communal	Label Cité de l'Energie	Journée de l'Energie
Avancées	En cours de validation	En cours de validation	Renouvellement du label	En étude
Défis	Mise en place au 1 ^{er} janvier 2025	Mise en place de solutions pour inciter personnel communal à utiliser les TP	Mise en place des mesures projetées	Proposer une nouvelle journée consacrée à l'énergie, biodiversité, etc..
Divers / autres	-	-	-	-

8.6 Naturalisations

M. le Président passe la parole à Georges Emonet, membre de la commission.

Composition	C. Alder, Président, A. Monnard CG, R. Besse CG, G. Emonet CG, R. Gauderon CG, N. Gabriel, D. Mounir, O. Ney, M. Régamey
Séances	4 séances
Dossiers traités	La commission a auditionné 4 candidats et donné un préavis favorable à leur demande de naturalisation
Divers / autres Buts commission	- Auditionner tout requérant ayant présenté une demande de naturalisation, afin d'obtenir le droit de cité cantonal et communal - Veiller au respect des conditions générales et d'intégration définies dans la loi du 14.12.2017 sur le droit de cité fribourgeois - Donner un préavis au CC qui statuera en vue de la délivrance du droit de cité communal

8.7 Cohésion sociale

M. le Président passe la parole à Eliot Savoy, Président de la commission Cohésion sociale.

Composition	E. Savoy, Président, L. Menoud, V. Lopez, A. Monnard, B. Perroud, R. Gauderon, B. Savoy,			
Séances	6 séances			
Principaux sujets traités	Règlement commission	Demandes de dons	Politique seniors	Animation villageoise
Avancées	Elaboration et adoption règlement commission	92 demandes traitées 38 subventions versées 235 heures main-œuvre communale	Réflexions mesures seniors et élaboration budget 2025	Elaboration budget 2025
Défis		Equité entre les sociétés	Mise en place mesures choisies	Mise en œuvre mesures choisies
Divers / autres		Bonnes pratiques à adopter		

Vanessa Lopez remercie Eliot Savoy de la mise sur pied et la gestion dynamique de cette commission. Elle trouve enthousiasmant de voir ce qui a pu être fait en 6 séances et l'utilité de la mise en place de cette commission.

8.8 Cercle d'inhumation

M. le Président passe la parole à Eliot Savoy, Président du cercle d'inhumation.

Composition	3 membres: E. Savoy, Président, K. Castelberg, CC Granges et S. Dutoit, CC de Bossonnens			
Séances	4 séances en 2024			
Principaux sujets traités	Sécurisation du cimetière	Forêt du souvenir	Verdir le cimetière	Infos 2024
Avancées	Travaux terminés	Visite forêt du souvenir Yverdon Réflexions emplacements possibles	Réflexions pour un cimetière plus vert en 2025	
Défis	Installation de barrières de sécurité	Zone dépôt de cendres en forêt avec conditions - durée limitée à 10 ans		
Divers / autres				21 inhumations 1 désaffectation

8.9 Commission du stand de tir

M. le Président passe la parole à Eliot Savoy, Président de la commission du stand de tir.

Composition	E. Savoy Président, C. Genovese, Municipale Jongny, S. Comisetti, CC Bossonnens, S. Michelod, Syndic Granges, 2 représentants société carabiniers		
Séances	1		
Principaux sujets traités	Budget 2025	Préavis programme tir 2025	Informations tir cantonal 2025
Avancées	Approbation du budget d'entretien 2025	Validation du programme de tir 2025	Stand utilisé 3 week-ends suivants: • 19 – 22.06 • 27-30.06 • 4.06.07
Divers / autres: Buts commission	• Préavise le choix des installations du stand de tir • Préavise le choix de l'entreprise adjudicataire de la fourniture et pose des installations • Préavise les propositions de la société de tir relatives aux investissements et à l'entretien		

8.10 Commission AES

M. le Président passe la parole à Rahel Preisig, Présidente de la commission AES.

Composition	R. Preisig, Présidente, C. de Sousa, CC Granges, P. Konan CC Remaufens, T. de Kinkelin, Directrice AES, I. Bonvin Att., S. Leroy Att., P. Mélois Att., P. Tchitsaz Rem., M. Calo R., C. Gachet Rem., A. Egli Gr., A. Lang Gr.		
Séances	3 séances		
Principaux sujets traités	Budget et comptes	Inscription/Ouverture AES nouvelle année scolaire	Projet cœur de village
Avancées	Présentation et réflexions	Présentation et réflexions	Réflexion, contributions des parents
Défis		Demande croissante; liste d'attente	
Divers / autres			

Au printemps, les parents ont été intégrés aux réflexions en lien avec le projet Cœur du village, notamment concernant le type de cuisine. Les parents se sont prononcés favorablement à une cuisine professionnelle et la préparation des repas sur place.

8.11 Commission crèche

M. le Président passe la parole à Rahel Preisig, Présidente de la commission crèche.

Composition	R. Preisig, Présidente, T. de Kinkelin, Directrice, J. Bezzola, E. Grin, A. Schneider, C. Lang			
Séances	1 séance			
Principaux sujets traités	Budget et comptes	Projet cœur de village	Organisation	
Avancées	Présentation et réflexions	Présentation et réflexions	Propositions des parents	
Défis				
Divers / autres				

Les parents de la commission ont aussi été intégrés aux réflexions sur le projet Cœur du village. Il se sont également prononcés en faveur d'une cuisine professionnelle et à la préparation des repas sur place.

9. Crédit pour la réalisation du bâtiment « Cœur du village »

9.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **M. Aurélien Espinasse**, responsable du dicastère Bâtiments et infrastructures.

La présentation se fera en trois temps. Il fera une brève introduction, suivie d'un rappel du contexte par Rahel Preisig. Finalement MM. Chevalley et Kupferschmidt termineront par une courte présentation du bâtiment.

Le projet Cœur du village est une infrastructure essentielle pour répondre aux besoins croissants en matière d'accueil extrafamilial sur la commune. Face à une saturation avérée du site et des conditions devenues incompatibles avec une gestion efficiente, des études ont démontré la nécessité d'un nouvel espace adapté, centralisé et pérenne.

Contexte

Rahel Preisig rappelle que le nombre d'enfants accueillis n'a cessé d'augmenter. La capacité de la crèche est passée de 36 à 40 places et les inscriptions pour l'AES sont passées de 200 à 380 élèves. Cela correspond à une augmentation de 15% des inscriptions les deux dernières années. Plus d'un élève sur deux est inscrit à l'AES. Il y a des listes d'attentes pour les deux structures, ce qui signifie que la commune n'arrive plus à répondre aux besoins. Les analyses démographiques menées par la commune et le canton confirment que le site d'Attalens en termes d'accueil extrafamilial est à saturation et que les besoins de garde ne vont qu'augmenter à l'avenir.

Situation actuelle

Crèche - Actuellement, la crèche a une capacité de 40 places. La situation des locaux n'est pas idéale et ne permet pas de proposer à tous les parents un contrat de 0 à 4 ans, ce qui fait qu'il y a des contrats d'une durée d'un an, qui ne sont pas très appréciés par les parents. Il y a une liste d'attente d'environ 100 dossiers.

AES - Il y a 150 places par jour à disposition, mais il y a un pic le mardi et le jeudi de 173 enfants. C'est grâce au double service des repas de midi instauré qu'il est possible d'accueillir plus d'enfants. Actuellement, l'AES se situe dans deux salles de classes du bâtiment L'Aviateur et quatre au bâtiment Le Renard. Il utilise aussi les locaux de l'atelier de couture et la salle de gym pour faciliter le double service. Cette année pour la première fois, il n'a pas été possible d'accueillir tous les enfants.

Dans ce contexte, elle se permet une petite parenthèse. Une analyse des besoins en salles de classes vient d'être effectuée pour le cercle scolaire de la Basse-Veveyse. Au cours des 5 dernières années, 3 classes supplémentaires ont été ouvertes. D'ici 2030, dans le cas le plus défavorable, 5 salles de classe supplémentaires seront nécessaires. Pour l'instant, toutes les salles de classes sont occupées par l'école ou l'AES. Il serait donc bienvenu si l'AES pouvait libérer les salles de classes au sein de l'école.

Nourriture – En l'absence d'installations et d'équipements adaptés, les repas sont produits ailleurs et livrés dans des bords-marie et ensuite servis dans les locaux.

Objectifs

Crèche

- Offrir plus de places d'accueil pour répondre aux besoins latents (liste d'attentes)
- Mettre à disposition des locaux idéalement dimensionnés permettant :
 - Un accueil continu de 0 à 4 ans
 - Un encadrement optimisé selon les normes
 - Un espace accueillant pour les enfants
 - Optimiser les coûts (efficience)

AES

- Regrouper et accueillir les enfants dans un lieu centralisé
- Mettre à disposition des locaux adaptés pour les activités et les repas

Nourriture

- Proposer des repas équilibrés, variés et de qualité
- Rapprocher le lieu de production du lieu de consommation
- Intégrer un maximum de produits locaux
- Inclure la préparation des repas au projet pédagogique.

Hypothèses démographiques

La construction permettrait de couvrir les besoins de l'accueil préscolaire à l'horizon 2030 avec un taux de couverture de 75% et pour l'accueil extrascolaire à 100% avec une marge de manœuvre de 20% pour absorber l'évolution sociétale qui n'est pas prise en compte dans cette analyse démographique, à savoir l'augmentation probable du taux d'activité des parents.

Choix du type de cuisine

Plusieurs accueils et crèches ont été visités, notamment pour comprendre le fonctionnement de la préparation de la nourriture : AES de Puidoux, Carouge, Marly, Châtel-St-Denis pour l'AES et le COV. Des témoignages d'expériences et une étude réalisée par la ville de Berne au sujet de la cuisine de leur structure ont été trouvés sur internet. Après de longues réflexions, le CC est arrivé à la conclusion que la cuisine professionnelle pour préparer des repas sur place est du point de vue écologique et qualitatif le meilleur choix pour la structure.

Le CC propose en conséquence d'installer une cuisine professionnelle et de travailler avec un prestataire professionnel externe comme par exemple SV Group ou Eldora. Cela permettrait à la commune de ne pas engager et gérer de personnel. Tous les frais en lien avec la production de nourriture pourraient être ainsi directement reportés sur les parents.

Travailler avec un prestataire professionnel permettrait d'exiger d'adhérer à la charte de la restauration collective fribourgeoise « Cuisinons notre région », actuellement fortement promue par l'Etat de Fribourg dans sa stratégie de développement durable. Cuisiner sur place éviterait notamment de produire ailleurs, refroidir ou garder au chaud les aliments. Ce choix serait plus écologique. Produire sur place exerce aussi une influence sur la valeur nutritive des produits et du point de vue de la qualité. Sur le plan économique, la production des repas pourrait être directement refacturé au prix coûtant aux parents. Pour toutes ces raisons, le CC propose d'installer une cuisine professionnelle.

Disposition

Le projet proposé prévoit 4 niveaux :

- **Rez-de-chaussée** en relation directe avec la place des Portalottes avec accès au bâtiment directement par la place. Une grande partie ouverte sur la place et couverte, et une surface fermée à l'arrière permet d'accueillir la cuisine et les rangements.
- **Rez supérieur** dédié à la crèche avec un accès au terrain naturel et à une place de jeux. Etage avec différents espaces dédiés aux activités et repos.
- **1er étage** dédié à l'AES pour les élèves de 1-3 H avec accès direct par une passerelle à l'école. Etage muni d'espaces modulables pour les activités. Grande flexibilité des espaces et diminution au maximum des zones de circulation intérieure.

- **2ème étage** dédié à l'AES pour les élèves 4-8 H. Réfectoire de 60 places pour les repas, espace également disponible pour les sociétés en dehors des heures d'utilisation AES et jusqu'à l'atteinte de la capacité d'accueil maximale.

Aurélien Espinasse résume la demande du CC. Le projet présenté repose sur trois piliers :

- une crèche avec une extension de 40 à 52 places, qui permettra de mieux répondre aux familles tout en garantissant des conditions d'accueil conformes aux normes et favorables à l'épanouissement des enfants
- un AES regroupé dans un cadre fonctionnel et évolutif avec des capacités ajustées aux projections démographiques futures au lieu d'un AES dispersé dans différentes salles de l'école et en surcapacité
- un espace cuisine qui permettra de produire sur place des repas de qualité.

Technique

Le bâtiment sera construit selon les standards Minergie-P-Eco sans labellisation. Une large place sera donnée au bois local suisse labellisé. Au niveau de l'efficacité énergétique, des panneaux solaires seront installés en toiture. La biodiversité sera privilégiée au niveau des aménagements extérieurs.

Ce projet est le fruit d'une vision à long terme, validé à chaque étape par le CC et les commissions. Le CG a approuvé le développement du projet le 11 octobre 2022, puis accordé un crédit d'étude additionnel lors de sa séance du 2 mai 2023. Aucune opposition ni consultation du dossier n'ont été formulées lors de l'enquête publique le 23 mars dernier. Le CC invite le CG à soutenir ce projet. Il passe la parole à MM. Kupferschmidt et Chevalley.

Disposition – présentation des plans du bâtiment

M. Kupferschmidt informe que le projet qui va être présenté se base sur l'avant-projet présenté au CG en octobre dernier, avec les adaptations nécessaires à la mise à l'enquête et discutées avec des bureaux spécialisés.

M. Chevalley présente les grandes lignes du projet mis à l'enquête. Par rapport à l'avant-projet, il y a peu de modifications concernant l'esthétique de l'extérieur du bâtiment. Les principales modifications ont été apportées à l'intérieur.

Depuis octobre dernier, toutes les études ont été effectuées par les mandataires pour le dépôt de la mise à l'enquête et des séances ont eu lieu avec les différents services cantonaux pour présenter un projet exemplaire du point de vue de la protection du travail, les normes d'hygiène, les normes relatives à l'enfance et la jeunesse.

Il présente ensuite un aperçu des plans déposés à l'enquête, y compris les élévations et coupes. A ceci s'ajoutent dans le dossier toutes les analyses et rapports des mandataires, les schémas et formulaires nécessaires pour un bâtiment de cette envergure. Aucune modification n'a été apportée à l'implantation du projet. Un échange a eu lieu avec la commune concernant l'accès piétonnier pour les enfants qui se rendent à l'école. Pour éviter le problème actuel, avec un mélange des flux entre les véhicules qui viennent sur le parking et les enfants, une clarification a été faite.

L'orientation du bâtiment permet de profiter des différences de niveau avec un étage en lien direct avec la place des Portalottes, le rez supérieur qui profite d'un accès direct sur l'arrière puis deux niveaux hors sol au-dessus.

Le rez inférieur est en relation avec la place avec un couvert extérieur, l'entrée du bâtiment, la cuisine professionnelle, les vestiaires du personnel, une zone de locaux techniques, le local poussettes, le local déchets et les WC publics.

Le rez supérieur est dédié à la crèche avec une entrée sous un couvert extérieur, un espace extérieur fermé sur l'arrière, un espace pour les groupes 1 et 2, deux salles pour les groupes 3 et 4 et une zone pour l'administration.

Le 1^{er} étage est complètement dédié à l'accueil extrascolaire avec un accès direct par une passerelle et un couvert extérieur. Un couloir distribue 4 salles d'activités et une zone avec des sanitaires.

Le 2^{ème} étage est dédié à l'accueil extrascolaire avec une terrasse extérieure, deux salles d'activités, une zone pour l'administration, une infirmerie, une salle d'allaitement, un grand réfectoire qui peut être utilisé par les sociétés en-dehors des heures d'accueil extrascolaire et une zone avec des sanitaires.

La toiture plate végétalisée est couverte de panneaux solaires, comme l'imposent les normes Minergie, avec un accès pour permettre l'entretien. Il y a deux monoblocs pour libérer de la place au rez inférieur : l'un est dédié à l'ensemble du bâtiment et l'autre à la cuisine.

Le principe de construction consiste en une partie inférieure en béton et une partie supérieure en bois à part la cage d'escalier. Le principe de façade est le même que celui présenté en octobre. Il y a eu des échanges avec l'ingénieur sécurité incendie qui a parcouru l'ensemble du projet pour qu'il respecte les normes de sécurité feu impliquant de légères modifications de la façade.

M. le Président remercie Rahel Preisig, Aurélien Espinasse et M. Chevalley pour leurs présentations respectives.

9.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

9.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion.

Julien Echenard demande quel ombrage est prévu sur la surface vitrée exposée. Par temps de forte chaleur, il va faire chaud à l'intérieur.

M. Chevalley répond qu'un justificatif Minergie est demandé pour ce type de bâtiment. La question relative à la surchauffe estivale est prise en compte et réglée en vue d'obtenir l'équivalence Minergie-P.

Loïc de Keuster demande si des cuisinettes sont prévues dans les étages pour des activités avec les enfants.

M. Chevalley répond qu'il y en a une prévue par étage.

Robert Savoy relève qu'il est prévu d'externaliser la confection des repas à un prestataire spécialisé. Il indique au CC que l'EMS Le Châtelet pourrait être un prestataire pour la cuisine et qu'une offre pourrait lui être demandée en temps voulu.

Aurélien Espinasse en prend note.

Vanessa Lopez a une question concernant l'accessibilité du bâtiment. Une part non négligeable de la population a des besoins spécifiques, que ce soit des troubles neurodéveloppementaux ou des handicaps. Elle se demande si cette question a été intégrée à la réflexion.

M. Chevalley répond que la norme SIA 500 relative à l'accessibilité doit obligatoirement être appliquée pour ce type de bâtiment. S'agissant d'un bâtiment avec des enfants, les normes sont encore accrues et répondent aux attentes du service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Loïc de Keuster demande si les plans sont disponibles.

Cédric Perroud répond que les plans étaient à disposition de la population durant les deux semaines de mise à l'enquête publique. Si un CG souhaite les consulter, ils sont à disposition au service technique.

Roland Besse trouve que le projet est esthétiquement très beau et très bien conçu par rapport aux études relatives à la cuisine et l'utilisation que les enfants vont avoir du bâtiment.

M. le Président relève qu'il y a souvent des problèmes d'humidité avec les toits plats. Il demande s'il y a des solutions techniques pour ralentir le vieillissement des façades, d'autant plus qu'il s'agira de bois local.

M. Kupferschmidt répond qu'à l'heure actuelle, il y a des solutions d'imprégnation qui font que le vieillissement naturel du bois est maîtrisé. Cela demandera des études complémentaires et des discussions avec des partenaires spécialisés pour décider de l'esthétique qui veut être donnée à ce bâtiment.

M. le Président souhaite que cela soit pris en compte afin d'éviter des coûts importants à l'avenir.

Aurélien Espinasse informe enfin le CG du coût du bâtiment et du calendrier prévisionnel.

Coût du bâtiment

Le montant estimé pour l'investissement est de

Travaux préparatoires	CHF	90'000.-	
Bâtiment	CHF	6'248'000.-	
Equipements d'exploitation	CHF	795'000.-	
Aménagements extérieurs	CHF	499'900.-	
Frais secondaires	CHF	488'000.-	
Ameublement	CHF	230'000.-	
Total	CHF	8'350'000.-	(+/- 15%)

Les coûts de fonctionnement sont estimés à :

Amortissements et intérêts	CHF	375'750.-
Charges d'exploitation (énergie, eau, ...)	CHF	136'345.-
Charges d'entretien (ascenseur, ...)	CHF	10'000.-
Total	CHF	522'095.-

Calendrier intentionnel

Le planning intentionnel prévoit les étapes et délais suivants :

<i>Etapes / jalons</i>	<i>Echéances</i>
Validation du crédit de construction par le CG	Mai 2025
Autorisation de construire	Octobre 2025
Préparation type de procédure, soumissions	Décembre 2025
Adjudication des travaux	Février 2026
Début des travaux	Mars 2026
Mise en exploitation	Avril 2028

Vanessa Lopez pense qu'il doit y avoir une erreur au niveau du coût des aménagements extérieurs avec CHF 900.- en trop.

Aurélien Espinasse en prend note.

Bertrand Savoy trouve également le projet très beau. Il demande comment privilégier du bois et des entreprises locales afin d'éviter que les entreprises ne viennent de trop loin. Les déplacements des maîtres d'ouvrage et par conséquent leurs émissions de CO2 devraient être pris en compte.

Aurélien Espinasse répond que le CC va être attentif à cela et essayer d'aller dans ce sens.

Laurent Menoud ajoute que le montant de CHF 90'000.- prévu pour les travaux préparatoires servira notamment à préparer le cahier des charges et être attentif à ces aspects-là, tout en respectant les marchés publics. Le CC a également le soutien de M. Vallat, un expert des marchés publics.

Vanessa Lopez ajoute que la commission de bâtisse a également relevé ces éléments et va y être attentive.

Yuri Gramigna estime qu'il serait important d'intégrer dans la commission de bâtisse des personnes qui ont des compétences techniques. Il se met à disposition si nécessaire.

Aurélien Espinasse en prend note.

M. le Président clôt le débat.

9.4 Approbation

Au vote à main levée, le crédit de CHF 8'350'000.- pour la réalisation du bâtiment "Cœur du village » est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie MM. Chevalley et Kupferschmidt de leur présence et de leurs explications.

10. Modification du budget des investissements 2025

10.1 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2 Approbation de la modification du budget des investissements 2025

Au vote à main levée, la modification du budget des investissements est approuvée à l'unanimité.

11. Modification des statuts ASSCOV – limite d'endettement

11.1 Présentation

M. le Président passe la parole à **Rahel Preisig** en charge du dicastère Enfance/Ecole.

Sur la base du rapport édité par le comité de l'ASSCOV, le CC soumet pour approbation des modifications essentielles dans les statuts de l'ASSCOV.

Les statuts prévoient actuellement une limite d'endettement de CHF 50 millions. Les crédits d'investissements votés jusqu'à maintenant s'élèvent à CHF 44 millions. Il reste donc CHF 6 millions de marge. Il est important de mentionner que cette limite d'endettement ne constitue pas un chèque en blanc permettant à l'ASSCOV d'emprunter autant qu'elle veut. Les emprunts sont à chaque fois en lien avec un crédit d'investissement validé par l'assemblée des délégués. La limite d'endettement constitue le cadre statutaire qui doit être adapté. Ce n'est pas une décision sur le fond. Les décisions pour les investissements vont continuer d'incomber aux communes de la Veveyse à travers le comité et l'assemblée des délégués. Ce vote prépare le chemin pour les futurs projets sans toutefois les valider.

L'ASSCOV vient de terminer les travaux sur les bâtiments alpha, delta et gamma pour un coût de CHF 33 millions. L'ASSCOV travaille actuellement sur deux grands projets pour répondre aux défis futurs : dans un premier temps l'assainissement du bâtiment Bêta/Univers@lle et dans un deuxième temps le futur centre sportif piscine – halle triple. Le bâtiment Bêta a été construit en 2000 et nécessite un assainissement. Il est prévu de l'agrandir pour

répondre aux futurs besoins en salles de classe. A Attalens, il y a eu une ouverture de 3 salles de classes durant les 5 dernières années et potentiellement 5 autres jusqu'en 2030. Cela va avoir un impact sur le CO où les besoins sont également avérés. Il est proposé de créer dans le bâtiment Bêta 5 nouvelles salles de classes, des salles pour l'économie familiale, une salle de musique, une salle des maîtres, une cafétéria, un espace adapté aux besoins pédagogiques actuels et futurs.

En avril 2024, les délégués du CO ont approuvé un crédit d'investissement de CHF 720'000.- pour l'étude de faisabilité de l'agrandissement du Bêta. La procédure relative aux marchés publics a pu être lancée à la fin de l'année 2024 et l'architecte responsable de l'exécution a pu être désigné. En 2026, il est prévu de demander à l'assemblée des délégués un crédit d'ouvrage de l'ordre de grandeur de CHF 20 millions. C'est la raison pour laquelle les statuts doivent être adaptés, afin de pouvoir emprunter les CHF 20 millions nécessaires pour ce projet.

Le deuxième projet en cours au CO est de remplacer la piscine actuelle et de construire une salle de sport triple. En mars 2025, l'assemblée des délégués du CO a validé un crédit de CHF 4 millions pour diverses prestations d'architecte et ingénieurs jusqu'au dépôt de l'enquête. Ce crédit d'investissement, estimé à CHF 50 millions, serait soumis au peuple. Ce projet nécessiterait une deuxième augmentation de la limite d'endettement dans les statuts.

Dans une idée de transparence et surtout d'être au clair sur le besoin réel d'augmentation de la limite, le comité a décidé de demander les augmentations l'une après l'autre pour pouvoir présenter les deux projets individuellement. Ces deux projets s'inscrivent dans une vision de développement stratégique du site scolaire du CO nécessaire pour répondre à la croissance démographique du district. Actuellement les investissements s'élèvent à CHF 44 millions et la limite est de CHF 50 millions. Pour l'assainissement Bêta, la limite passera à CHF 70 millions. Dans un deuxième temps, la limite serait à nouveau augmentée pour pouvoir emprunter pour la piscine et la salle de sport triple.

Les modifications apportées aux statuts ne sont pas importantes. Le montant de la limite d'endettement passe de CHF 50 à 70 millions. Cette modification des statuts est considérée comme essentielle. Elle doit être approuvée par trois quarts des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes.

L'entrée en force est prévue le 1^{er} octobre 2025. Sur la base de ces éléments, le CC propose au CG d'adopter les modifications essentielles des statuts de l'ASSCOV.

11.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.3 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Benoît Moulin relève que ce n'est pas un chèque en blanc. Cela responsabilisera d'autant plus les délégués dans le suivi des projets, notamment leur impact sur les finances communales.

Roland Besse se pose des questions concernant le fonctionnement. Mettre plus de 600, voire 1000 élèves, dans ces bâtiments semble dangereux pour les élèves et la sécurité. Il estime qu'un 2^{ème} CO devrait être construit à un autre endroit. Cela permettrait une dilution du nombre d'élèves.

Bertrand Savoy partage l'opinion de Roland Besse.

Dick Perroud s'étonne des montants pour les crédits d'étude, notamment CHF 4 millions pour la piscine et le centre sportif. Divisé par CHF 200.- de l'heure, cela représente 20'000 heures de travail. Il ne pense pas que dans le secteur

privé, les crédits d'étude représentent de telles sommes.

Guillaume Savoy rejoint Roland Besse. CHF 20 millions vont être investis pour le bâtiment Bêta. Vu l'importance des investissements prévus, il encourage le CC à promouvoir une décentralisation du CO par rapport à Châtel-St-Denis. Avec 1000 jeunes sur un même périmètre et les problèmes que ça peut engendrer, il est de la responsabilité de la deuxième commune du district de réfléchir à une décentralisation du CO. Il estime important de sensibiliser les délégués d'Attalens et du reste de la Veveyse au fait que cette question doit être prise en compte et ne pas la repousser à la prochaine extension.

Vanessa Lopez partage les réflexions qui ont été faites. Il faut y réfléchir dans le cadre des demandes futures.

11.4 Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts ASSCOV – limite d'endettement est approuvée par 25 oui, 2 non et 2 abstentions.

12. Règlement de mise à disposition et subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

12.1 Présentation

M. le Président passe la parole à **Rahel Preisig**, en charge du dicastère Enfance/Ecole.

Le CC soumet pour approbation le règlement communal de mise à disposition et subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.

Pour répondre aux besoins de garde en accueil préscolaire et extrascolaire, la commune a créé un accueil extrascolaire, une crèche et a conclu une convention avec l'association d'accueil familial de jour de la Veveyse. Pour les besoins non-couverts, la commune a conclu des conventions individuelles avec des structures d'accueil extrafamilial de jour, qu'elles soient privées ou communales, en se basant sur leur grille tarifaire.

Pour que ces conventions puissent se référer à une base légale, il y a lieu d'établir le présent règlement. L'objectif est d'uniformiser toutes les subventions pour garantir que les parents qui ont leurs enfants placés dans d'autres structures bénéficient de subventions équivalentes et créer ainsi une égalité de traitement entre les parents qui ont trouvé une place dans une structure d'Attalens et les autres. Il s'agit aussi de définir le processus pour la demande de subvention.

La commune subventionne déjà les parents. L'adoption du règlement n'aura pas d'impact financier. Le subventionnement sera juste mieux coordonné. Les communes de Remaufens, Châtel-St-Denis et Semsales ont mis en place un règlement similaire avec la même grille tarifaire, ce qui permettrait dans le futur d'uniformiser le subventionnement.

Sur la base de ces éléments, le CC propose d'adopter le règlement de mise à disposition et subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.

Rahel Preisig passe ensuite en revue le règlement afin que le CG puisse poser des questions.

Guillaume Savoy fait remarquer que le règlement actuel mentionne le code 430 (déduction 3^{ème} pilier) de la taxation impôts et que celui-ci disparaît dans le nouveau règlement. Il aimerait savoir pourquoi.

Rahel Preisig répond que la commune s'est basée sur le règlement-type du canton. Elle relève que le règlement de subventionnement est un nouveau règlement. Par souci de cohérence, il est clair que les règlements AES et crèche devront être adaptés au nouveau règlement sur le subventionnement.

Serge Praz ajoute qu'actuellement il y a une distinction entre les déductions pour les salariés et les indépendants. La déduction 430 est possible pour les salariés mais pas pour les indépendants. L'objectif est de n'avoir plus qu'un mode de calcul pour tous en ne permettant pas la déduction 430.

12.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

12.3 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Roland Besse demande si c'est une obligation de se calquer sur le règlement cantonal par rapport à la déduction sur le troisième pilier parce que si la commune le fait, les salariés et les indépendants ne sont pas sur pied d'égalité.

José Diaz explique qu'avec le système actuel, ce sont les salariés qui sont préférentiels par rapport aux indépendants. Pour calculer le revenu déterminant des parents, la déduction du troisième pilier, frais d'immeubles, etc sont rajoutés. Comme un indépendant n'a pas de déduction du troisième pilier, il est bénéficiaire. Pour mettre salariés et indépendants sur un pied d'égalité, cette déduction, ajoutée pour calculer le revenu déterminant, est supprimée.

12.4 Approbation

Au vote à main levée, le règlement de mise à disposition et subventionnement des places d'accueil est approuvé à l'unanimité.

13. Communications du Conseil communal

13.1 Programme journée de l'énergie du 14.06.25

M. le Président passe la parole à **André Blunschi** en charge du dicastère Développement durable.

Il présente le programme de la journée de l'énergie qui aura lieu le 14 juin 2025. Il repose sur trois thèmes principaux : la biodiversité, la durabilité et la mobilité.

Pour la biodiversité, Luciane Lapierre, biologiste, tiendra un stand, qui présentera le réseau des agriculteurs et les travaux qu'ils accomplissent pour la biodiversité. Elle préparera également un concours sur ce sujet.

Pour la durabilité, deux stands seront tenus par Attalen'Stock et SmartElan. Attalen'Stock présentera le partage d'outils et SmartElan un jeu sur l'alimentation durable.

Concernant la mobilité, la voiture Mobility sera présentée, ainsi qu'une bourse aux vélos pour permettre aux habitants de revendre et d'échanger leurs anciens vélos. Les TPF seront également présents pour présenter leurs offres d'abonnement, plus particulièrement leur concept de vélo électrique qui va fonctionner de façon similaire à un véhicule Mobility, les vélos pouvant être loués via une application.

L'entreprise bio-éco viendra présenter le concept de la Cité de l'énergie.

Il y aura la possibilité de faire un bilan bio carbone individualisé. Enfin, un invité spécial, M. Quentin Bochud, fera plusieurs démonstrations de recettes avec des produits locaux et idéalement sans déchet. La jeunesse de Tatroz sera présente pour la restauration et les boissons. En cas de mauvais temps, la journée se tiendra dans l'enceinte du Baobab.

13.2 Saison culturelle

M. le Président passe la parole à **Eliot Savoy** en charge du dicastère de Cohésion sociale.

Sur proposition de la commission de cohésion sociale, le CC a validé la mise en place d'une saison culturelle cet automne en collaboration avec la société Viviprod. Un test sera effectué avec 4 spectacles : le 4 septembre, le 2 octobre, le 13 novembre et le 4 décembre à l'Auberge de l'Ange. La commune va mettre à disposition le site et mettre en place la salle.

Pour inciter les citoyens à profiter de cette nouvelle offre, la commune s'est engagée à acheter 120 places, soit 30 places par représentation. Elles seront gratuitement mises à disposition via l'administration, sur le principe du premier arrivé premier servi.

La vente commencera dès le 26 mai prochain et l'information sera transmise par les canaux usuels, c'est-à-dire le site internet, iVeveyse et l'Attalens Info. Si cela fonctionne bien, l'objectif serait de pérenniser l'offre en 2026 avec une dizaine de spectacles sur une année.

M. le Président précise qu'il s'agit de quatre spectacles d'humour.

Isabelle Bonvin demande si les spectacles sont déjà connus.

Eliot Savoy répond par l'affirmative. La communication relative aux spectacles va avoir lieu très prochainement.

13.2 Panneaux d'affichage

M. le Président passe la parole à **Aurélien Espinasse** en charge du dicastère Bâtiments et infrastructures.

Lors du Conseil général du 2 mai 2023, M. Besse a sollicité le Conseil communal sur la thématique des panneaux d'affichage sur le territoire communal.

Le sujet a été repris en double commission d'aménagement et des bâtiments du 5 mars 2024. Différentes variantes ont été envisagées mais finalement écartées.

Sans solution efficace à un coût raisonnable et compte tenu du développement des moyens de communications électroniques, le Conseil communal informe abandonner ce projet.

14. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

14.1 Exposition Jean Tinguely

Roland Besse informe que cette année le canton de Fribourg fête les 100 ans de la naissance de Jean Tinguely. Il a eu la chance de créer il y a 20 ans une exposition sur ce thème pour les enfants. Elle va être installée pour 15 jours à la salle polyvalente. Elle est composée de 15 caisses et d'un système de projection. Elle est principalement destinée aux élèves de l'école qui vont pouvoir découvrir les œuvres de Jean Tinguely. Elle sera également présentée deux mois à l'ancien Musée Gutenberg à Fribourg.

L'exposition est mise à disposition gratuitement. Elle sera offerte à qui la voudra à la fin de l'année.

Elle sera ouverte au public le week-end et le mercredi après-midi.

14.2 Dates importantes

M. le Président rappelle quelques dates :

- 16.05. Sortie du CG : rendez-vous à 13h00 au parking de la Condémine
- 23.05. Marché de la place jaune
- 24-25.05 Championnat cantonal de gymnastique à la salle triple à Châtel-St-Denis
- 07.06 Randonnée gourmande des Portalottes
- 14.06 Journée de l'énergie
- 19.06 au 06.07 Tir cantonal sur trois week-ends

14.3 Rapport du Président sortant

M. le Président présente son rapport sur l'année écoulée et s'adresse à Monsieur le Vice-président du CG, Mmes et M. les scrutateurs, Mmes et M. les CG, M. le Syndic, M. le Vice- Syndic, Mme et M. les CC, Mme la secrétaire du CG, M. l'administrateur, M. le caissier, M. le responsable technique, aux citoyennes et citoyens.

Alors que son mandat de Président du CG s'achève, il tient à adresser quelques mots, emprunts de reconnaissance et de respect. Au-delà des nombreuses tâches accomplies, collectivement sous son année de présidence, qu'il s'agisse de l'approbation des budgets, de nouveaux règlements, de la participation active des CG aux différentes séances du CG, ainsi qu'aux diverses commissions et autres instances, il souhaite insister sur ce qui à ses yeux, a donné tout son sens à cette fonction, soit la confiance que les CG lui ont témoignée, l'indulgence qu'ils ont su montrer dans les moments plus délicats, la collégialité qui a marqué les échanges, les conseils prodigués, les épisodes de franche rigolade durant certaines commissions, ainsi que les interventions critiques, mais toujours constructives.

Ces éléments ont non seulement enrichi les débats, mais lui ont aussi personnellement permis de mieux connaître les rouages de la belle commune d'Attalens. Certes, il ne prétend pas tout connaître après une année de présidence, malgré toutes les séances auxquelles il a été invité.

Ce fut un honneur et un véritable privilège que d'exercer cette présidence au service du CG, et à travers lui de la population d'Attalens. Il a tâché de remplir cette mission avec sérieux, ouverture et engagement. Il leur adresse à tous ses vifs remerciements pour leur disponibilité, leur travail assidu et leur engagement au service de la collectivité. Grâce à eux, le CG reste une institution vivante, responsable et tournée vers l'intérêt général.

Il termine en félicitant le nouveau Président Roland Besse et le Vice-Président Lionel Guignard en leur souhaitant plein succès dans la continuité de ces fonctions. A toutes et à tous ainsi qu'à leurs proches, il souhaite de très belles vacances d'été bien méritées.

Avant de transmettre la cloche du CG à son successeur, il lui revient de clôturer cette cinquième et dernière séance plénière de son mandat.

Il est 22h42. M. le Président déclare la séance levée.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS



Etienne Wirz

Président



Anne Charrière

Secrétaire